

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 25 MARS 2024

Date de convocation :
18.03.2024

Nombre de Membres :
En Exercice : 13
Présents : 10
Pouvoirs : 2
Excusés ou absents : 1

Résultat du vote :
Voix « pour » : 12
Voix « contre » : 0
Abstentions : 0

Date d'affichage :
18.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Étaient présents : Mme VAN DE WALLE, M. BAUGE, Mme CAPPENDŸK, Mme GROS, Mme MARGUERITAT, M. MOURBRUN, Mme PIGEAT, M. RAIMBAULT et Mme TURE.

Avaient donné pouvoir : M KOCH représenté par Mme MARGUERITAT et Mme MOREAU représentée par Mme VAN DE WALLE.

Était absent ou excusé : M DEBROYE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

M. MOURBRUN a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2024/02 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

7.1.1. Décisions Budgétaires

Il est présenté, pour débat, aux membres du Conseil d'Administration les orientations budgétaires 2024 conformément à la loi relative à l'Administration Territoriale de la République loi du 6 février 1992.

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire 2024 et en avoir débattu, les membres du Conseil d'Administration du CCAS prennent acte du rapport d'orientation budgétaire présenté.

Le rapport d'orientation budgétaire 2024 est joint à la présente délibération.

Le Président,

La Secrétaire de séance,



Jean-Louis SALAK



M. MOURBRUN

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://cito.vens.telerecours.fr>

Publié sur le site internet de la commune le : 03/04/2024